

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 2 JUIN 2018
9H30

Le 2 juin deux mille dix-huit, à 9h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-sur-Allier, dûment convoqué à cet effet le 28 mai 2018, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Cédric MEYNIER, Maire.

En effet le conseil initialement prévu le 26 mai n'a pu se réunir, faute de quorum. Il a donc été procédé à une nouvelle convocation.

Etaient présents : M. Cédric MEYNIER, M. Éric MARIDET, Mme Chloé COLNET, M. Jérôme AIT BRAHAM, Mme Catherine TACHET, M. Jean-François DEMERE, M. Jean-Michel BACH, M. Stéphane LEONARD.

Procuration : Mme Sandra RIOUCOURT à M. Jérôme AIT BRAHAM, Mme Christine BONDU à Mme Catherine TACHET, Mme Catherine ROULON à M. Éric MARIDET, M. Yvan LEVIGNE à M. Cédric MEYNIER.

Absents : M. Éric CALCHERA, M. Pierre-André FLORET, Mme Nathaly PERRIER,

Mme Chloé COLNET a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal du 24 mars 2018 est adopté à la majorité.

TARIF SÉJOUR ÉTÉ ALSH 2018

Le centre de loisirs organise, cette année, un séjour extérieur durant le mois de juillet. Les enfants seront accueillis au Centre équestre de Mosnet (à proximité de Thiers). Le séjour s'adresse aux enfants âgés de 6 à 8 ans, pour un effectif total de huit enfants maximum. Il se déroulera du mardi 17 au jeudi 19 juillet soit une durée de trois jours et deux nuits. Ce séjour a, pour principale thématique, l'activité équestre, la découverte et la connaissance des poneys et chevaux.

Le coût total de ce séjour est de 1 409.00 €.

Pour que ce dernier reste abordable aux familles Saint-Georgeoises et communes conventionnées, M. Le Maire propose que le transport soit imputé sur l'enveloppe transport annuelle alloué à l'ALSH. En outre il propose une participation communale de 300€ sur ce projet. Soit un tarif famille moyen de 106.00€ réparti comme suit :

QF1 : 93,00 €

QF2 : 106,00 €

QF3 : 115,00 €

QF4 : 128,00 €

Pour les extérieurs, un tarif unique de 176,00 € par enfant sera appliqué.

Le personnel communal bénéficie une réduction de 25%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (11 Pour et 1 Contre), valide la proposition de M. Maire.

CONVENTIONNEMENT ALSH LA ROCHE NOIRE

M. le maire explique au conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention de partenariat avec la commune de la Roche Noire qui permet aux enfants rocanigrais d'être accueillis sur les temps extra-

scolaires dans les mêmes conditions financières que les familles de la commune. En contrepartie La Roche Noire s'engage à verser à la commune une participation financière définie ci-dessous pour chaque enfant accueilli :

- 26,00 € par enfant et par journée.
- 14,00 € par enfant et par demi-journée sans repas.
- 16,00 € par enfant et par demi-journée avec repas.
- 6,00 € par Activité accessoire (nuitée,...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Maire ou son représentant à contractualiser avec la commune de la Roche Noire.

PCAET RÉFÉRENT COMMUNAL

La communauté de communes Mond'Arverne Communauté s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial selon la délibération n° 17- 171 du conseil communautaire du 22 juin 2017, ci-jointe.

La commune doit désigner un interlocuteur référent sur cette question. M. le Maire propose d'assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, (10 Pour, 1 Contre et 1 Abstention) valide la proposition de M. Maire.

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

M. le Maire explique que Mme CHAUVE souhaite quitter la commission enfance jeunesse, il propose donc de modifier la commission enfance jeunesse comme suit :

Mme Chloé COLNET, Adjointe

Membres : M. Jean-Michel BACH, M. Pierre-André FLORET, M. Éric MARIDET, M. Stéphane LÉONARD

Comité Consultatif : Mme Valérie DESTAILLAC, Mme Christiane BARTES, Mme Véronique WHITEHEAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de M. Maire.

RÉFÉRENT CLECT

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement par Mond'Arverne.

Mme Catherine ROULON ne souhaite plus être référent CLECT auprès de Mond'Arverne Communauté.

M. Cédric Meynier Maire se porte référent volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, désigne M. le maire comme nouveau référent CLECT.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Suite à la délibération n° 2017-08, en date du 18 mars 2017, supprimant le budget annexe du CCAS au 31 décembre 2017.

Il y a de lieu de réaffecter le crédit excédentaire de 100.85 € constaté au vote du Compte administratif CCAS, en date du 12 avril 2018, en crédit supplémentaire au budget primitif Commune.

Chapitre 002	Article 002	Résultat d'exploitation reporté	+ 100,85 €
Chapitre 011	Article 60623	Alimentation	- 100,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle qu'énoncée ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSAINISSEMENT

M. le Maire explique qu'il y a lieu de faire réaliser une extension du réseau assainissement rue de Bellevue au bourg de Lignat.

Le devis pour cette extension est de 5 465,00 €

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau (40%) et du Conseil Départemental (20%).

Soit le plan de financement suivant :

Montant des travaux	5 465.00€
Subvention agence de l'eau	2 186.00€
Subvention du Conseil Départemental	1 093.00€
Autofinancement communal	2 186.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire ou son représentant à solliciter les subventions susnommées.

DEMANDE DE SUBVENTION PÔLE ADMINISTRATIF

Depuis mars dernier, Mond'Arverne Communauté travaille à l'élaboration du programme d'actions « Contrat Ambition Région ». Ce dispositif financier soutenant l'investissement des territoires est porté par le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes.

Un appel à projet a été lancé auprès des communes de Mond'Arverne avec comme condition d'éligibilité fixée par la Région : que les opérations soient terminées en 2019 (soit au niveau APD d'ici la fin de l'année).

Le projet de rénovation de l'ancienne école afin d'y accueillir le nouveau pôle administratif (Mairie, salle des fêtes et salle culturelle) a reçu un avis favorable de la part de Mond'Arverne, dans le cadre du contrat Ambition Région. La subvention allouée serait de 12.5% du montant total HT des travaux (plafonnés à 800 000.00€ HT).

FINANCEMENT PREVISIONNEL PÔLE ADMINISTRATIF

MONTANT PREVISIONNEL GLOBAL	756 642,50 €
SUBVENTION DETR	226 992,75 €
SUBVENTION FIC	189 160,62 €
CONTRAT AMBITION REGION	100 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	240 489,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement du projet Pôle Administratif et autorise M. le maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la région.

DEMANDE DE SUBVENTION PÔLE ADMINISTRATIF CONTRAT DE RURALITÉ

Le Grand Clermont a informé ses EPCI de la reconduction par l'Etat de la procédure « Contrat de Ruralité » pour l'année 2018.

Le montant du crédit alloué à Mond'Arverne Communauté s'élève à 170 000.00 € pour l'année 2018. Le projet de rénovation de l'ancienne école, afin d'y accueillir le nouveau pôle administratif (Mairie, salle des fêtes et salle culturelle), a reçu un avis favorable des services de la Préfecture pour prétendre à cette dotation de Soutien à l'Investissement.

Trois autres projets ont également été retenus au sein des communes de Mond'Arverne, qui a décidé d'allouer la somme de 30 000€ au projet communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir une contribution au titre de la procédure « Contrat de Ruralité ».

PÔLE ADMINISTRATIF CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE / SECURITÉ/ PROTECTION

La mairie a consulté deux bureaux de contrôle pour son projet de création d'un pôle administratif pour les prestations suivantes :

- Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
- Solidité des existants
- Sécurité des personnes dans les constructions Sécurité incendie
- Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
- Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
- Mission de coordination sécurité et protection sante pour cette opération de catégorie 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la société APAVE, plus compétitive et autorise M. le maire ou son représentant à signer cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10h.